

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUI 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1957 :

Prise en charge de diverses prestations en matière de logistique pour les manifestations sportives

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TIONOHOU Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
97407 2025-06-20 15:20:41 1957-DE
Date de dépôt en préfecture : 30/06/2025
Date de réception en préfecture : 30/06/2025

David LORION

Affaire n°40/1957 : Prise en charge de diverses prestations en matière de logistique pour les manifestations sportives.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville a été destinataire de demandes de logistique pour différentes manifestations d'envergure se déroulant sur le territoire communal.

Porteur du projet	Intitulé de la manifestation	Date
Saint-Pierre Basket Ball	Finalités Régionales de Basket Ball 3x3	21-22 juin 2025
Club Bouliste de Saint-Pierre	Grand Prix de Pétanque - Rock Boilly	5 au 7 juillet 2025
Saint-Pierre Handball Club	Challenge Gaston Richardson	5 juillet 2025

Il s'avère que ces manifestations sont pour la plupart programmées sur des dates précises et au vu du nombre croissant de manifestations dans la même période, les services techniques ne peuvent répondre favorablement aux différentes demandes.

Dans le cadre de la procédure interne, ces manifestations ont fait l'objet d'une validation et intégrées dans la programmation annuelle.

L'organisation d'évènements sportifs est un axe majeur de communication et de promotion pour la Ville de Saint-Pierre.

Considérant l'intérêt que représentent ces manifestations, qui contribuent grandement à la politique sportive menée par la Ville de Saint-Pierre, il est proposé en cas d'indisponibilité de la logistique interne à la collectivité, de prendre en charge si besoin, les diverses prestations nécessaires au bon déroulement des actions (locations de transports, hébergement, éclairage de site, chaises, tables, chapiteaux, cocktail, repas, podium, gradins, sanitaires, service de sécurité et gardiennage)

Le financement de cette mesure est opéré sur les lignes budgétaires : Service 24 - Antenne Sport.

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER**, la prise en charge des diverses prestations pour les manifestations répertoriées ci-dessus.
- **De l'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints délégués, dans leurs domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Reçu de réception en préfecture
N° 4-210740164-20250620-40-1957-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025